



TEMPS FORT mardi 08 février 2011

Les Romands ont «joué la montre»

P. G.

Les cantons alémaniques renflouent leurs caisses depuis une décennie

«Il y a un véritable «Röstigraben» entre les caisses de pension publiques suisses. Les institutions alémaniques affichent des taux de couverture nettement supérieurs à ceux que l'on rencontre en Suisse romande.» Graziano Lusenti, expert en prévoyance à la tête de Lusenti Partner à Nyon, souligne que les milieux politiques alémaniques se sont attaqués au problème de l'insuffisance du degré de couverture – occasionné par une capitalisation initiale trop faible, des prestations trop généreuses ou un financement insuffisant – dès la fin de la décennie 1990 outre-Sarine. En Suisse romande, les milieux politiques – toutes couleurs confondues – ont dans l'ensemble plutôt «joué la montre», escomptant – à tort – que les bonnes performances des placements permettraient de combler les déficits de couverture et remettant à plus tard des décisions onéreuses et surtout impopulaires auprès des contribuables, des fonctionnaires ou des syndicats du secteur public.

A de rares exceptions près, la Suisse romande commence à peine à ouvrir le débat. Les chiffres fournis par la société de gestion d'actifs Swisscanto sont à ce titre particulièrement parlants: le degré de couverture des institutions publiques helvétiques s'élevait à 90% à la fin de 2009 en moyenne. «Mais ce taux n'était que de 75% côté romand, contre 95% côté alémanique. Il s'agit là tout simplement d'une autre philosophie», observe Konrad Niklewicz, expert chez Swisscanto.

Des promesses différentes

Le fossé ne s'arrête pas là, le système de prévoyance diffère amplement au niveau des rentes promises. Côté romand, l'immense majorité des caisses publiques sont encore en primauté des prestations, ce qui signifie que le cotisant est assuré de percevoir une rente donnée à sa retraite, quelles que soient les fluctuations des marchés. A l'inverse, les institutions alémaniques sont beaucoup plus nombreuses à être passées en primauté des cotisations, faisant donc supporter une partie des aléas boursiers à leurs assurés. Après une décennie de marchés en dents de scie et au final atones, la sécurité

~~garantie par le premier modèle de la loi aux caisses. «Les caisses publiques~~
romandes sont plus protectrices, plus conservatrices envers leurs assurés, que
les alémaniques», analyse Franca Renzi Ferraro, de LPP Gestion. ^{Vers le haut}

Des mesures impopulaires

«Cela se remarque d'ailleurs également dans le taux technique utilisé par les caisses. Pièce maîtresse des institutions, ce taux permet de calculer le rendement nécessaire pour tous les engagements futurs, selon les tables de mortalité actuelles. Longtemps aux alentours de 4%, voire 4,5% (jusqu'au début 2000), ce taux a été en moyenne ramené à 3-3,5% en Suisse alémanique alors qu'il reste encore souvent à 4-4,5% côté romand, observe Pascal Frei, de PPCmetrics. Tout abaissement diminuant les rentes futures ou nécessitant un financement additionnel, ce type de mesure n'est guère populaire.»